

TOP 12 – Une fin de saison 2021-2022 chamboulée

Après les deux saisons blanches dues à la crise sanitaire, 2021-2022 était l'occasion de tenir un championnat de France interclubs complet et d'offrir un magnifique spectacle.

Plusieurs événements sont cependant venus chambouler cette fin de championnat.

Des calendriers bouleversés

Le calendrier international a été perturbé par la crise du COVID-19 notamment en Asie et a impacté nos épreuves nationales.

Prévus initialement les 6 et 7 mai, les phases finales de TOP 12 réunissant les 4 meilleures équipes de la saison régulière, se sont retrouvées en concurrence directe avec la Thomas et Uber Cup, les Championnats du monde par équipe masculine et féminine organisés à Bangkok (Thaïlande) du 8 au 15 mai. De nombreux joueurs des clubs finalistes étant sélectionnés en équipe nationale ne pouvaient plus, dès lors, participer aux championnats avec leur club.

Après de nombreuses projections tant le calendrier international est dense et avec l'accord des clubs, il a été décidé de reporter les phases finales les lundi 23 et mardi 24 mai à Mulhouse. Ce positionnement inédit en semaine se déroulera dans le même équipement que les championnats de France jeunes qui suivront du 26 au 29.

La FFBaD tient à remercier et soutenir l'organisation de Mulhouse qui a su proposer une alternative qui fait l'unanimité.

Des changements de finalistes

Le 10 mars dernier la FFBaD a été saisie d'une réclamation indiquant que plusieurs joueuses du club de Fos-sur-Mer, alors leader de sa poule, avaient contrevenu au règlement en jouant dans trois championnats différents (dont deux à l'étranger – article 6.1.2 du règlement).

En première instance, la sous-commission ICN saisie a constaté les faits et conformément aux textes a déclaré le club de Fos-sur-Mer perdant par 8-0 l'ensemble des rencontres auxquelles participaient les joueuses incriminées. Cette décision, notifiée le 17 mars, plaçait le club de Fos-sur-Mer en dernière position de sa poule.

Le 24 mars, le club de Fos-sur-Mer, jugeant la sanction tardive et sévère, dépose un recours auprès de la commission fédérale d'appel. Cette commission, réunie le 27 avril après l'examen du dossier par la commission nationale d'examen des réclamations et litige, maintient la décision de la sous-commission ICN pour la 8ème journée du championnat mais annule la sanction pour les journées antérieures.

Le club de Fos-sur-Mer est reclassé à la deuxième place du championnat et se trouve en position de qualifié potentiel pour les phases finales.

Le 12 mai, la sous-commission ICN constate une nouvelle infraction du club de Fos-sur-Mer avec un nouveau joueur ayant participé à 3 championnats différents cette saison.

La sous-commission ICN décide de déclarer le club perdant la J10 du 23 avril par 8 à 0.

Au terme de la saison régulière le club de Fos-sur-Mer se retrouve troisième de sa poule et non qualifié pour la phase finale.

Les clubs qualifiés pour les phases finales du TOP12 de la saison 2021-2022 sont donc Aix-en-Provence, Chambly, Mulhouse et ASPTT Strasbourg.

[Retrouvez ici les classements détaillés.](#)

Rendez-vous les 23 et 24 mai pour vivre l'apothéose de cette saison à rebondissements.